
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 6 juin 2016

Résolution: CA16 28 0172

Saisir l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) d'une demande de consultation publique sur la création d'une réserve de biodiversité et de protection contre les gaz à effet de serre.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Stéphane Côté

Et résolu :

CONSIDÉRANT QUE les Ville de Montréal et Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue visent à permettre le développement de projets immobiliers privés dans les espaces verts et naturels de Saint-Anne-de-Bellevue et de Pierrefonds-Ouest qui affecte la ville de Montréal dans son ensemble et plus particulièrement l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'au 1^{er} janvier 2015 la majeure partie de ces territoires faisait partie de la zone agricole permanente du Schéma D'aménagement de la Communauté Urbaine de Montréal applicable au territoire de l'Île de Montréal et tel qu'en font foi les cartes et légendes de ce Schéma;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'au 1^{er} janvier 2015 la majeure partie de ces territoires était située à l'extérieur du périmètre d'urbanisation du Schéma;

CONSIDÉRANT QUE la majeure partie de ces terrains ont été acquis par mesure de spéculation alors que la zone agricole et le périmètre d'urbanisation étaient en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ces vastes espaces verts et naturels constituent les dernières réserves pour combattre avec efficacité la prolifération des gaz à effets de serre sur le territoire de Montréal;

CONSIDÉRANT l'engagement du Canada contre les changements climatiques et pour la croissance verte intervenue à l'accord de Paris 2015 lors de la COP21 du 30 novembre 2015;

CONSIDÉRANT l'engagement formel de la ville de Montréal à être un chef de file dans la bataille contre l'augmentation nette des gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT les vents dominants et l'importance de ne pas développer la dernière grande barrière contre les gaz à effets de serre de l'Île de Montréal;

CONSIDÉRANT QU'en date du 5 mai 2016, le Gouvernement du Québec a réitéré son engagement à la protection de la biodiversité sur l'Île de Montréal et notamment par un soutien financier de 1,5 million de dollars au *Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique*;

CONSIDÉRANT QUE par sa déclaration du 22 mai 2015, le maire Coderre s'est engagé au nom de la ville de Montréal à appliquer une approche dynamique et novatrice à la protection et au respect de la biodiversité sur son territoire;

CONSIDÉRANT la *Loi sur le développement durable* du Gouvernement du Québec et son engagement à appliquer notamment le principe de protection de l'environnement, le principe de prévention de sa détérioration face au risque connu du développement urbain et le principe de précaution face à une atteinte grave et irréversible à cet environnement;

CONSIDÉRANT QUE par l'adoption de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* la ville de Montréal a établi des objectifs de protection de 10% du territoire de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le *Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement* (PMAD) a établi des objectifs visant la protection de 17% du territoire de la CMM;

CONSIDÉRANT QUE de récentes études ont confirmé la biodiversité exceptionnelle présente sur les territoires de Pierrefonds, de Sainte-Anne-de-Bellevue et de L'Île-Bizard;

CONSIDÉRANT QUE l'étude préliminaire menée par l'Université du Québec en Outaouais et la Fondation David Suzuki sur le territoire de Pierrefonds Ouest, à elle seule, a identifié plus de 219 espèces d'oiseaux, 161 espèces floristiques et 16 espèces de reptiles et amphibiens;

CONSIDÉRANT l'importance de préserver les espèces vulnérables ou menacées qui se retrouvent sur ces territoires;

CONSIDÉRANT le rapport du 12 avril 2016 du Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE) qui identifie des alternatives viables de développement sur des sites qui ne sont pas des espaces verts ou naturels et qui respectent les vrais principes du développement durable;

CONSIDÉRANT la pétition de près de 10 000 signatures des résidents de l'Île de Montréal demandant la conservation de l'entièreté du territoire naturel et vert de Pierrefonds Ouest;

Et résolu :

De proposer sur le territoire concerné, la création d'une réserve de biodiversité et de protection contre les gaz à effets de serre visant la connectivité des espaces naturels et verts des arrondissements de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro et de la ville Saint-Anne-de-Bellevue;

De saisir le Gouvernement provincial avec une demande officielle de désignation de réserve de biodiversité sur le territoire concerné en vertu des dispositions de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et de la *Loi sur le développement durable*;

De saisir l'*Office de consultation publique de Montréal* (OCPM), en vertu de l'article 83 2^o de la Charte de la Ville de Montréal, pour que celui-ci tienne une consultation publique sur un projet de règlement visant à réviser le plan d'urbanisme afin de créer une réserve de biodiversité et de protection contre les gaz à effets de serre sur le territoire de Montréal, dans l'axe Sainte-Anne-de-Bellevue, Pierrefonds Ouest et de L'Île-Bizard et visant les zones humides, terres boisées et terres en friche de ces territoires;

De soumettre les résultats de cette consultation publique aux conseils de la ville de Montréal et de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue pour débattre de tout projet de règlement visant à modifier le plan d'urbanisme tel qu'il s'applique à leurs territoires respectifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Mohamed Saâd MOUMNI

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 7 juin 2016

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 7 juin 2016



Mohamed Saâd MOUMNI
Secrétaire d'arrondissement